



FICHE D'INSCRIPTION PERIODIQUE

Mai 2020



Mercredi, périscolaire (matin et soir) et Vacances

INSCRIPTION A RENDRE AVANT LE 15 Avril 2020 Merci !!!

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS

ENFANT (Nom Prénom) :

ECOLE : DENIAU LA TROUEE AUTRE

TARIFS 2018/2019

CLASSE :

JOURS	MATIN	SOIR	MERCREDI ½ journée SANS Repas	MERCREDI ½ journée AVEC REPAS	MERCREDI journée	VACANCES
Vendredi 1	FERIE					
Lundi 4						
Mardi 5						
Mercredi 6						
Jeudi 7						
Vendredi 8	FERIE					
Lundi 11						
Mardi 12						
Mercredi 13						
Jeudi 14						
Vendredi 15						
Lundi 18						
Mardi 19						
Mercredi 20						
Jeudi 21	FERIE					
Vendredi 22						
Lundi 25						
Mardi 26						
Mercredi 27						
Jeudi 28						
Vendredi 29						
TOTAL :						

PERISCOLAIRE (Matin & Soir)						
Horaires : du lundi au vendredi : Matin de 7h30 à 8h35 et Soir de 16h00 à 19h00 (sauf le mercredi soir)						
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
1 ^{er} enfant	4,74 €	6,16 €	3,53 €	4,65 €	2,39 €	3,14 €
2 ^{ème} enfant	4,18 €	5,53 €	3,16 €	4,07 €	2,10 €	2,68 €
3 ^{ème} enfant	3,69 €	4,82 €	2,60 €	3,55 €	1,63 €	2,17 €
Passerelle Coût par jour	X	3,01 €	X	3,01 €	X	3,01 €

MERCREDI et Vacances				
Horaires : de 7h30 à 19h00				
Prix JOURNEE	QF Supérieur à 1301€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Extérieur Tarif
1 ^{er} enfant	20,23 €	16,86 €	13,47 €	23,60 €
2 ^{ème} enfant	17,99 €	14,62 €	11,23 €	
3 ^{ème} enfant	15,74 €	12,35 €	8,98 €	

Mercredi ½ journée				
Horaires : de 7h30 à 11h30 (ou 13h15 si repas)				
Prix 1/2 JOURNEE	QF Supérieur à 1301€	QF entre 670€ et 1300€	QF inférieur à 670€	Extérieur Tarif
1 ^{er} enfant	15,67 €	12,42 €	8,64 €	18,89 €
2 ^{ème} enfant	13,51 €	9,72 €	6,47 €	
3 ^{ème} enfant	10,80 €	7,56 €	5,40 €	
+ repas cantine	2,61 €	2,61 €	2,61 €	2,61 €

Date : _____ Signature Parent : _____

Nous vous rappelons que pour toute absence, il vous faudra impérativement nous présenter un certificat médical ou prévenir la direction 5 jours avant la date prévue pour les périscolaires, mercredis ou vacances. Dans le cas contraire, nous vous facturerons les absences non justifiées de votre enfant, conformément au règlement intérieur qui vous à été remis lors de l'inscription de votre enfant.